

SOSLN 70/19

3711

(1961, 1963

Renforcement du pont sur l'Adour à Bayonne.-

lettre S.N.C.F. au M.T.P.
épêche du MTP à la SNCF

6.12.41
18. I.43

S.E. AUX COMMUNICATIONS

PARIS, le 18/I/1943

Direction des Chemins de fer
Service technique - 3° Bureau

Le Ministre

Région S.O. - Ligne de Bordeaux
à Irun - Renforcement du pont de
l'Adour à Bayonne

à M.le Président du C.A. de la SNCF

S.O. 96-104

Vous m'avez présenté, le 6/12/42, un projet concernant le renforcement des pièces de pont et des longerons du pont sur l'Adour à Bayonne, ainsi que la substitution d'un platelage métallique au platelage en bois existant encore dans certaines travées

La dépense a été évaluée à la somme de 3.300.000 frs et le projet figurait au programme ordinaire de T.C. de 1942.

Après examen par le Service technique des Transports, j'ai prouvé le projet présenté dont le montant en principal, évalué à 3.321.000 frs, est imputable tant sur les crédits d'engagement ouverts à cet effet aux budgets d'établissement des exercices 1942 & 1943 (programme ordinaire - T.C. - Région S.O.) que sur les crédits qui seront ouverts sur les exercices ultérieurs.

Il est entendu que :

1°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et à l'avenant du 4/3/42 (art. Ier, g h) seront les suivantes .

I.- Compte de 1er établissement

Débit : dépenses de travaux neufs évalués en principal à	3.321.000 frs
Crédit : valeur primitive des installations et du matériel supprimés, évaluée en principal à	28.200 frs

II.- Fonds de renouvellement

Débit : valeur primitive des installations et du matériel supprimés, évaluée en principal à	28.200 frs
Crédit: Valeur de récupération des matériaux évaluée à	21.000 frs

2°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet aux budgets d'établissement de la SNCF, programme ordinaire (Région S.O.) régulièrement approuvés pour les exercices correspondants.

(s) MORANE

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

6 DEC. 1941

Le Président
du Conseil d'Administration

C O P I E

Région du Sud-Ouest

Ligne de Bordeaux à Irun

Pont sur l'Adour à Bayonne

Renforcement de l'ouvrage

3351 - 0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en deux exemplaires, un projet concernant le renforcement du Pont sur l'Adour à Bayonne.

Ce projet figurait au Programme ordinaire des travaux complémentaires de 1941. Il est inscrit, de nouveau, au Programme de 1942 que nous venons de soumettre à votre approbation.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du dit projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.